

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 15
Dont 3 procurations

DELIBERATION N° 34 / 2023 du 12 JUIN 2023

Modifiant la délibération n°36/2022 du 08 juillet 2022 portant prise en charge du billet d'avion aller-retour de Papeete – Hao du Président de l'Association « Le Club Polynésien de la Francophonie » à la date du 10 août 2022 au 14 août 2022.

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO
Date de la réunion du conseil municipal : 12 juin 2023
Date de convocation : 22 mai 2023
Lieu de la séance : MAIRIE DE HAO
Membres présents : 12 membres
Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 03 membres
Membre(s) absent(s) : 00 membre
Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procurations à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	✓		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	✓		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	✓		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	✓		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	✓		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		✓	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		✓	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	✓		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	✓		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	✓		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		✓	M. TAKAMOANA Maniario
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	✓		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	✓		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	✓		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	✓		

Le maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie-française modifiée ensemble ;
VU la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie-française ;
VU le décret n°72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes de la Polynésie-française ;
VU le Budget Principal 2022 ;



Considérant la nécessité de prendre en charge le billet d'avion (aller-retour) de Papeete – HAO de Monsieur MAROUN Joseph Président de l'Association « Le Club Polynésien de la Francophonie »

Considérant la nécessité de faire découvrir l'atoll de HAO à cette association qui souhaite faire des dons aux enfants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : La mention suivante :

« Cette dépense sera relative aux imputations **6241 et 6248** du Budget Principal. »

Est modifié comme suit :

« Cette dépense sera relative aux imputations **6251** du Budget Principal. »

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyen accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 3: Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée, publiée et affichée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/06/2023
987-200013456-20230612-DEL_034_2023-DE

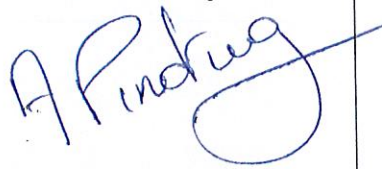
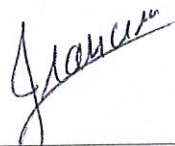
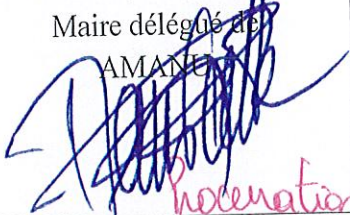
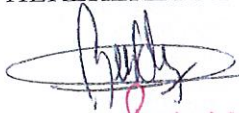
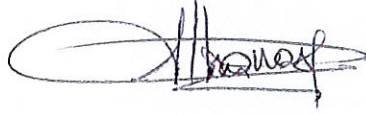
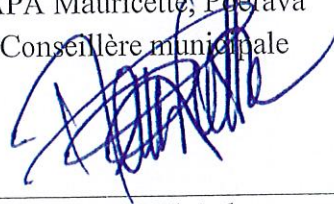
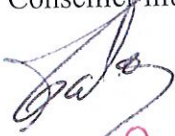
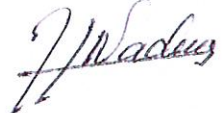
La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : 15 voix dont 03 procurations

Contre :

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuihata Maire 	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timptéo Maire délégué de AMANE  procurator
MAIRIHOU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE  procurator	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Puerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  procurator	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/06/2023
987-200013456-20230612-DEL_034_2023-DE